



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 20 Décembre 2019

L'An Deux Mil Dix Neuf et le Vingt Décembre à Dix neuf Heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Pierre ROZE, Maire

Secrétaire de séance : Norbert MEURRE

Présents : Pierre ROZE, Nadine GOUILLOUX, , Catherine TERRAT, Sylvie CHEVALERIAS, Françoise GOUSSEF, Norbert MEURRE, Gabriel PICCA , Anne-Marie BOREL, Hélène PELLAT- FINET

Procurations : Serge DIONNET à Pierre ROZE
Véronique LUCE à Nadine GOUILLOUX
Geneviève JAREK à Hélène PELLAT FINET

Absent : Patrick VORILHON

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Novembre 2019

Est adopté à l'unanimité après quelques modifications ou précisions

FINANCES

Norbert MEURRE commente les tableaux –actualisés au 16 Décembre - de suivi du budget 2019.

72 % des dépenses prévues ont été engagées (464 K€ pour 646 K€)

93 % des recettes prévues sont intervenues (602 K€ pour 646 K€)

Laissant ainsi une trésorerie positive au quotidien et permettant de prévoir une capacité d'autofinancement de l'ordre de 150 K€, nécessaire à la Commune pour réaliser ses programmes d'investissements en limitant les recours à l'emprunt.

Deux rubriques présentent des dépassements :

- Locations : 11,5 K€ pour 6,3 K€ prévus. Le garage que la commune vient d'acquérir a été loué pendant quelques mois
- Réceptions ; Fêtes et cérémonies : 11,3 K€ pour 7,8 K€ prévus. Mais des encaissements pour 2,5 K€ sont attendus au titre des « Automnales »

Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement – limitées à 25 % de l'année précédente- sur le budget général, le budget eau, le budget assainissement

Comme chaque année, cette autorisation est nécessaire à partir du 1^{er} Janvier jusqu'au vote du budget 2020 (la solution de voter dès maintenant un budget identique à celui de l'année précédente impliquerait beaucoup de modifications ultérieures)

Vote favorable à l'unanimité pour chacun des trois budgets.

Tarifs divers 2020 (locations salle, concessions funéraires ... etc)

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité un strict maintien des chiffres appliqués en 2019.

BOULANGERIE

Le loyer actuel (436 €/mois) est trop élevé pour la boulangerie au chiffre d'affaires insuffisant pour dégager un revenu 'minimum'

Monsieur le Maire rappelle que ce commerce fait partie de l'attractivité de VOLLORE VILLE et tout problème aurait une incidence négative sur l'activité des deux autres. Il est du devoir de la Municipalité de tout faire pour le 'soutenir' (en insistant encore et toujours auprès des habitants pour améliorer la fréquentation que la suppression de la messe dominicale a impacté négativement)

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité un nouveau loyer de 100 € par mois.

FIC 2020-2021

Après avoir appelé qu'en 2019, le montant la voirie inscrite dans le « Fonds d'intervention Communal » s'est élevé à 100.000 € (dont 52.300 € de subventions du Département et de la DETR) Norbert MEURRE indique les montants programmés pour les deux années à venir (dossier à déposer avant le 31 Décembre 2019) :

- Pour 2020 : 50.000 € de voirie (réfections de chaussées à LA BOURNELIE, LAIRE et le BESSET BAS)
- Pour 2021 : 50.000 € de voirie (à définir en 2020)
100.000 € de bâtiments (« «)

Catherine TERRAT indique que la chaussée du Mas nécessite une intervention. Celle-ci doit intervenir dans le cadre des travaux pour le raccordement à l'assainissement collectif)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote favorablement la présentation du tableau de programmation FIC 2020/2021

DETR 2020

Après consultation, il apparaît qu'une subvention peut être demandée à ce titre, pour l'ossuaire qui est en cours d'étude A faire d'URGENCE dès que le choix (et le montant) sera définitif

EAU

Des compteurs agricoles devant bénéficier d'un tarif préférentiel (30 €/mois) ont été facturés au tarif normal

Le Conseil est favorable à une annulation et à une refacturation au bon tarif

COMMUNAUTE DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE

La compétence "agence postale" est transférée à la commune. L'employée devant une salariée (contractuelle) de la mairie. Elle se partagera entre VOLLORE VILLE, OLMET et LA RENAUDIE .

Notre Commune recevra la participation financière de LA POSTE (pas d'incidence sur notre budget) en répercutant à chacune des deux communes la part qui lui revient et celle qui lui incombe (frais de fonctionnement et de déplacements) en utilisant le "progiciel" utilisé par la Communauté de Communes.

TRANSFERT DES COMPETENCES 'EAU et ASSAINISSEMENT' à compter du 1^{er} Janvier 2020

La Communauté de Communes ne reprendra pas cette compétence le 1^{er} Janvier prochain. Mais une directive récente demande de voter avant le 31 Décembre (le cas échéant ...) une opposition à ce transfert (qui serait repoussé en 2026)

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité une opposition à ce transfert

Le Conseil vote à l'unanimité une "inscription" de la Commune au Plan Partenarial de la Gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la création, le 19 Décembre, par el Conseil Communautaire de deux Services Communs :

- EDUCATION
- ASSISTANCE INFORMATIQUE

NUMEROTATION DES VOIES

Pour cette obligation imposée par la POSTE, trois réunions de travail ont déjà eu lieu, réunissant de nombreux Conseillers. Ce lourd travail n'est pas terminé et une nouvelle réunion aura lieu le 27 Décembre à 9 H 30.

REVISION DU PLU

Un nouveau devis (31.000 € HT - PLANED M. HERBACH) est parvenu à la Mairie.

La nouvelle disposition concernant les appels d'offres, obligatoires à partir de 40.000 € (au lieu de 20.000 €) permettra une procédure de "négociation directe"

Le Conseil Municipal vote favorablement, à l'unanimité pour cette procédure

EGLISE

Le solde de subventions (Département, Région, DRAC) de 98.000 €) a été versé.

CHEMIN POGNAT

La réalisation, par Monsieur Claude DUTOUR , d'un nouveau chemin dans le cadre de cet échange gratuit a amené la création de deux parcelles de terrain "annexes"

Après délibération, le Conseil Municipal vote favorablement, à l'unanimité la "création" au cadastre de deux parcelles distinctes.

AEP

Le chantier 2 (du camping à l'entrée du bourg) reprendra le 7 Janvier avec la pose de compteurs à l'extérieur des habitations (permettant une relève itinérante et automatisée sans intervention au domicile)

Les travaux sur le réseau BARRY débiteront le 14 Janvier prochain.

ASSAINISSEMENT LE MAS - LE BOUCHET

Les appels d'offres vont être lancés (EGIS) et on peut prévoir une réalisation pour Avril/Mai prochains.

SANITAIRES GARAGE

Le Conseil a pu voir ce soir le bloc livré et installé, qui complète cette belle implantation qui fait l'unanimité chez les agents de la Commune

MAISON ARCHIMBAUT-GONZALO

Monsieur le Maire rappelle que l'achat et les travaux pourraient bénéficier de subventions à hauteur de 80 % et ne laisseraient pas une charge importante pour la Commune.

Mais il faudrait trouver une "utilisation" positive pour VOLLORE (ateliers d'artisans et logements pas exemple) Pour cela Pierre ROZE souhaite la création d'une Commission. Sont volontaires pour intégrer cette Commission qui sera "pilotee" par Nadine GOUILLOUX : Sylvie CHEVALERIAS, Anne-Marie BOREL, Françoise GOUSSEF, Catherine TERRAT, Gabriel PICCA.

AUTOMNALES 2019

Le bilan est satisfaisant

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 21 H 10